ville de PÉRONNAS

2026/65

A R R Ê T É
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: ROUTHIER Christelle
Le vendredi 16 octobre 2026
Représentant l'association : Amicale des classes en 0 et 5
En qualité de : Vice-Présidente
Adresse de l'association : 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas
Nom de la manifestation : Concours de Belote coinchée
Adresse de la manifestation : Salle La ROTONDE 220

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le samedi 21/11/2026 de 13h00 à 23h00.

A R R Ê T E

ARTICLE I – Madame ROUTHIER Christelle est **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3ème catégorie se tiendra Salle La ROTONDE 220 à PÉRONNAS le :

Samedi 21/11/2026 de 13h00 à 23h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame ROUTHIER Christelle, 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, vendredi 16 octobre 2026

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PÉRONNAS (AIN)